

N° de l'article: HD0603
Date d'édition: 26.09.2011

DURELASTIC-Härter MEKP-50
Date d'exécution: 02.11.2010

99007 FR
page:1/6

1. Identification de la substance/ préparation et de la société/ entreprise

N° de l'article (producteur / fournisseur): HD0603
Identification de la substance ou de la préparation: DURELASTIC-Härter MEKP-50
Fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur):
Emil Frei GmbH & Co.KG
Döggingen
Am Bahnhof 6
D - 78199 Bräunlingen, Germany
Service responsable de l'information:
Product Safety
Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

Téléphone: + 49 (0) 7707/151-0
Télécopie: + 49 (0) 7707/151-238
E-mail: info@freilacke.de
GBK Gefahrgut Büro GmbH, + 49 (0) 6132-84463
(24-Hour-Number)

2. Identification des dangers

Désignation des dangers:



O Comburant



C Corrosif

Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

7 Peut provoquer un incendie.
22 Nocif en cas d'ingestion.
34 Provoque des brûlures.

3. Composition/Informations sur les composants

Spécification chimique (préparation)

Description: Préparation sur la base du peroxyde

Composants dangereux:

numéro CE: n° CAS: Numéro d'identification UE:	Désignation de la substance dangereuse: Phrases R: N° REACH:	symbole(s) de danger: Remarque:	% en poids
215-661-2 1338-23-4	2-Butanon-peroxid 2-7-22-34	C,E	25 < 50
231-765-0 7722-84-1 008-003-00-9	peroxyde d'hydrogène en solution 5-8-20/22-35	C,O	1 < 2,5
201-159-0 78-93-3 606-002-00-3	butanone 11-36-66-67	Xi,F	1 < 2,5

Indications diverses

* Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE).
Texte clair des phrases R, voir sous section 16.

4. Premiers secours

Informations générales:

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Contact avec la peau:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. N'employer ni solvants, ni diluants.

En cas de contact avec les yeux:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion:

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Consulter aussitôt un médecin. Garder la victime au calme. Ne pas provoquer de vomissement.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents d'extinction appropriés:

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone, Poudre, brouillard, (eau)

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau de forte puissance

Risque particulier dû à la matière ou au produit lui-même, aux produits de sa combustion ou aux gaz libérés:

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition.

Indications complémentaires:

Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures de précautions individuelles

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Précautions en matière d'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

procédés de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Précautions de manipulation

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Utiliser des outils pare-étincelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: cf. chapitre 8. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

Stockage

Conditions de stockage et de conditionnement:

Stockage en accord avec les directives de sécurité de l'entreprise. L'éclairage ainsi que toutes les installations électriques doivent être protégés des explosions. Éviter les surfaces chaudes, les étincelles et les autres sources d'embrasement. Conserver le récipient bien fermé. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

Incompatibilités de stockage

Tenir à l'écart de matières combustibles. Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants. Conserver à l'écart des amines, alcools et eau.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette. Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 5 °C à 25 °C. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver le récipient bien fermé. Eloigner toute source d'ignition.

8. Contrôle de l'exposition/ Protection individuelle

Mesures techniques pour éviter l'exposition

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Composants faisant l'objet de valeurs limites au poste de travail ou de valeurs limites biologiques à surveiller:

numéro CE: n° CAS:	Description:	type:	Valeur seuil		unité
			STEL (EC)	TWA (EC)	
215-661-2 1338-23-4	2-Butanon-peroxid		1,5 0,2		
231-765-0 7722-84-1	peroxyde d'hydrogène en solution			1,5 1	mg/m3 ppm
201-159-0 78-93-3	butanone			600 200	mg/m3 ppm

Indications diverses

Les valeurs indiquées sont extraites du code TRGS 900 en vigueur ou du tableau des directives VCI concernant le poste de travail.

TWA (EC): Valeur limite au poste de travail

STEL (EC): Valeur limite au poste de travail à court terme

Contrôle de l'exposition professionnelle:

Protection respiratoire:

Si la concentration du produit vaporisé est au dessus de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection des mains:

Pour un maniement de longue durée ou répété, utiliser des gants de manutention: Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau: Modèles de gants recommandés: DIN EN 374 Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

Protection oculaire:

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

Protection corporelle:

Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres résistantes à la chaleur.

Mesures de protection:

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect:

État: liquide

Couleur: incolore

Odeur: typique au produit

Données de sécurité	unité	Méthode	Remarque:
Point éclair (°C):	62 °C	--	
Température d'ignition (TAI):			
limite inférieure d'explosivité:	non soumis	Vol-%	--
Seuil maximal d'explosion:	non soumis	Vol-%	--
Pression de la vapeur (à une température en °C): 20	non soumis	mbar	
Densité(à une température en °C): 20	1,10	g/cm³	--
Solubilité dans l'eau (g/l):	insoluble		
Viscosité:	19-22	mPas	
Teneur en corps solides (%):	100	% en poids	
teneur en solvant:			
Solvants organiques:	0	% en poids	
Eau:	0	% en poids	
Température de décomposition:	> 50	°C	

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir chapitre 7. En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

Matières à éviter

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

Produits de décomposition dangereux

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux, p. ex.: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, benzène.

11. Informations toxicologiques

Il n'y a aucune donnée sur la préparation elle-même.

Expériences tirées de la pratique

Evaluation résumée des propriétés CMR:

Les composants de cette préparation ne satisfont pas aux critères de la classification CMR, catégorie 1 ou 2.

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même. La préparation a été jugée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

12. Informations écologiques

Appréciation générale:

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Résultats de l'évaluation PBT

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement.

13. Considérations relatives à l'élimination

Élimination appropriée / Produit

Recommandation:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination selon les directives communautaires 75/442/CEE et 91/689/CEE relatives aux déchets et aux déchets dangereux dans les versions respectivement en vigueur.

Liste des propositions pour le Code déchets/désignations des déchets selon le CED:

160903 peroxydes, par exemple, peroxyde d'hydrogène

Conditionnement:

Recommandation:

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

14. Informations relatives au transport

Transport en accord avec la directive ADR/RID, IMDG et ICAO/IATA.

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe:	5.2
Étiquette de danger:	5.2
N° UN:	3105
Désignation officielle pour le transport contient:	ORGANIC PEROXIDE TYPE D, LIQUID METHYLETHYLKETONPEROXID
Groupe d'emballage:	non soumis
Code de restriction concernant les tunnels:	D

Transport maritime (IMDG)

Classe:	5.2
Étiquette de danger:	3 (8)
Numéro EmS:	F-E, S-C
N° UN:	3105
Désignation officielle pour le transport contient:	ORGANIC PEROXIDE TYPE D, LIQUID METHYLETHYLKETONPEROXID
Groupe d'emballage:	non soumis
Marine polluant:	non soumis

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe:	5.2
Étiquette de danger:	5.2

N° de l'article: HD0603
Date d'édition: 26.09.2011

DURELASTIC-Härter MEKP-50
Date d'exécution: 02.11.2010

99007 FR
page:5/6

N° UN: 3105
Désignation officielle pour le transport
contient: Organic peroxide type D, liquid
METHYLETHYLKETONPEROXID
Groupe d'emballage: non soumis

15. Informations relatives à la réglementation

réglementations EU

Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de cette préparation, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

Étiquetage (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Symbole(s) de danger et désignation(s) de danger pour les substances et préparations dangereuses :



O Comburant



C Corrosif

Contient:

2-Butanon-peroxid

Phrases R:

7 Peut provoquer un incendie.
22 Nocif en cas d'ingestion.
34 Provoque des brûlures.

Phrases S:

3/7 Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.
14 Conserver à l'écart des .?.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
50 Ne pas mélanger avec .?.
60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Marquage spécial de certaines préparations:

non soumis

autres réglementations (UE):

Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation d'émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)

Valeur COV (dans g/l) ISO 11890-2: 0
Valeur COV (dans g/l) ASTM D 2369: 0

Directives nationales

Indications relatives à une limitation de la durée de travail:

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.
Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

16. Autres informations

Textes des phrases R sous la section 3:

2 Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
7 Peut provoquer un incendie.
22 Nocif en cas d'ingestion.
34 Provoque des brûlures.
5 Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.
20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
35 Provoque de graves brûlures.
11 Facilement inflammable
36 Irritant pour les yeux.
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Fiche de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

FreiLacke


N° de l'article: HD0603
Date d'édition: 26.09.2011

DURELASTIC-Härter MEKP-50
Date d'exécution: 02.11.2010

99007 FR
page:6/6

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Informations diverses:

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au chapitre 1. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.